



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



13009068

 DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le - 3 JAN. 2013

 Pr le Greffier,
Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/01/2013 - Annexes du Moniteur belge

 N° d'entreprise : 864 216 649
 Dénomination
 (en entier) : **GLUETECH**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : à 5030 Gembloux, rue à l'Eau, numéro 37.

Objet de l'acte : **Modification dénomination-transfert siège social**

D'un procès verbal reçu le 27 décembre 2012 par Maître Luc de Burlet, notaire à Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, commune de Walhain, qui sera enregistré prochainement, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « Gluetech », ayant son siège social à 5030 Gembloux, rue à l'eau, 37

Société constituée suivant acte reçu par le Notaire Luc de Burlet, à Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, en date du 10 mars 2004, publié à l'Annexe au Moniteur Belge sous la formalité 2004-03-31/0051641 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors mais dont le siège social a été transféré à l'adresse susindiquée aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale en date du 20 octobre 2009 et publié aux annexes du Moniteur Belge sous la formalité 2009-12-17/0178210.

Inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 864.216.649 et assujettie à la Taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro BE 864.216.649.

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en « V.D.L. International Sales Cy ».

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante : à 1435 Mont-Saint-Guibert, Grand Route, 41.

Les comparants déclarent que ces deux résolutions seront d'application à compter du 1 janvier 2013.

Pour extrait analytique conforme aux fins de publicité

Déposés en même temps :

-une expédition conforme du procès verbal du 27 décembre 2012 délivrée avant enregistrement dans le seul but d'être déposée au greffe du tribunal de commerce;

(signé Luc de Burlet, notaire)

